

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 MAI 2021 19H00
SALLE DES FETES DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

Présents : M LARGER Stéphane, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme., M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M. LARGER Stéphane, M. MEUNIER Gérard, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle

Pouvoirs : Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	41
Nombre d'absents non remplacés	1
Nombre de présents	39
Nombre de pouvoirs	1
Votes comptabilisés	40

Election d'un secrétaire de séance : Mme Murielle CHATRE (La Bénisson-Dieu)

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 15 avril 2021

M. René COLLONGE, ancien Maire de Mars, est décédé, M. VALORGE salue sa mémoire.

- Compte rendu des décisions du Président

M. VALORGE présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil :

- **Etude préalable à une nouvelle organisation de la collecte des OMR /cartons et l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant la collecte séparée de ces derniers + AMO pour renouvellement du futur marché de collecte** : l'offre de l'entreprise INDDIGO, sise, 8, rue des Dominicains 54 000 NANCY, est retenue pour un montant de 32 875 € HT soit 39 450 €

TTC hors option. Réponse à l'appel à projet de l'ADEME dans le cadre du versement d'une subvention à une étude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages pour obtenir une aide pour la réalisation de l'étude préalable (3 premières phases de la mission confiée).

- **Attribution de subventions au titre du dispositif d'aide à l'achat d'un VAE** : une subvention individuelle est attribuée selon les montants indiqués dans le tableau ci-après, plafonnée à 200 € aux personnes suivantes :

N°	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	DATE D'ACHAT	DOSSIER COMPLET	MONTANT
1	HOUEL	Frédéric	33 rue André FARINET	CHARLIEU	01/05/2021	OUI	200,00 €
2	MARCHAND	Christelle	247 chemin de BOIS PLAN	ST-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	03/05/2021	OUI	200,00 €
3	FOURNELY	Pierre	149 Impasse la BOURASSIERE	VILLERS	01/05/2021	OUI	200,00 €
4	LOMBARD VILLARD	Isabelle	1770 Chemin du Tique	BOYER	02/05/2021	OUI	200,00 €
5	BONNARD	Jocelyne	10 Place de Verdun	St-DENIS-DE-CABANNE	04/05/2021	OUI	200,00 €
6	CHASSAGNON	Pascale	197 chemin des 4 vents	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	04/05/2021	OUI	200,00 €
7	NICOLLET	Bernard	547 Rue de Charlieu	POUILLY-SOUS-CHARLIEU	05/05/2021	OUI	200,00 €
8	PUZENAT	Odile	160 chemin du BON VIN – Les gardes	VOUGY	04/05/2021	OUI	200,00 €
9	VALLEYRE	Aurélie	95 chemin de CHAMPILLON	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	04/05/2021	OUI	200,00 €
10	DAUDENET	Sylvie	88 rue des Iris	POUILLY SOUS CHARLIEU	04/05/2021	OUI	200,00 €
12	GAUMARD	Frédéric	124 route de Roanne	BRIENNON	05/05/2021	OUI	200,00 €
13	SEIVE	Robert	19 chemin des Philibert	LA BENISSON DIEU	10/05/2021	OUI	200,00 €
14	JEANCLAUDE	Rémi	156 route de Villers	ST-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU	10/05/2021	OUI	200,00 €
15	SEGUIN	Mélina	735 chemin des Arras	SEVELINGES	05/05/2021	OUI	200,00 €
16	LATTAT	Angélique	131 impasse des sources	SEVELINGES	04/05/2021	OUI	199.80 €

TOTAL A VERSER : 2 999.80 €

PROJET PISCINE

Un rappel du projet initial de piscine intercommunale, une présentation du projet proposé par le candidat retenu par le jury de concours Sud Architectes et la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre (résultat du jury de concours) ont été présentés en séance par M. René VALORGE, Président et Mme Pascale CAIRE HENRY, directrice adjointe. La présentation complète est jointe au procès-verbal.

M. VALORGE rappelle l'historique de ce projet et indique que désormais avec les conclusions de la prospective financière et la présentation de projet du maître d'œuvre le Conseil dispose de toutes les informations utiles à une prise de décision en juin prochain. Il rappelle également que les mois de travail consacrés à l'étude prospective ont permis, sans préjuger de la décision finale, de négocier le contrat de maîtrise d'œuvre avec Sud Architectes, afin de ne pas perdre de temps si le conseil se prononce favorablement en juin.



Projet Sud Architectes

Mme CAIRE HENRY informe le Conseil que le projet retenu entraîne un coût travaux de 7 095 000 € HT : 6 515 000 € HT pour le bâtiment + 580 000 € HT pour les VRD et aménagements extérieurs soit un dépassement de 3,9 % par rapport au prévisionnel.

Une surface de 2 383 m² pour une prévisionnelle de 2 260 m².

Ainsi il y a lieu de chercher des pistes d'économie, elles ont été déjà envisagées avec Sud Architectes dans la phase de négociation :

- Le lot VRD est important car prévoit un accès goudronné pour les bus : supprimer cet accès pour les bus qui arrêteraient les enfants au niveau du parking.
- Supprimer la découvrabilité par le toit pour favoriser une large ouverture au sud : liaison + avec splashpad et gain en termes de coût d'entretien et de maintenance.
- Modification des vitrages : passer en double vitrage au sud, supprimer ceux au nord.
- Pentaglass en résine et non en inox : même durabilité et esthétique (ne voit que le dessus) et plus facile d'entretien.
- Groupement de commande avec la commune de Charlieu pour le terrassement et la démolition de la tribune.

Le contrat de maîtrise d'œuvre proposée après négociation :

Montant prévisionnel du marché HT : 6 475 000 €

Taux de rémunération : 13,804 %

Forfait de rémunération provisoire HT : 893 809 €

Forfait de rémunération provisoire TTC : 1 072 570,80 €

+ mission complémentaire Quantitatif pour 58 340 € HT

Mme LEBLANC demande comment va être traitée la démolition des tribunes qui se situent à proximité immédiate du projet. La ville de Charlieu a prévu de démarrer la phase de traitement de ce ténement (analyse, étude et opération) dès que le conseil communautaire se sera positionné sur le projet de piscine.

M. BERTHELIER insiste sur le fait que l'équipe de Sud Architectes a pleinement écouté les attentes de la collectivité car elle a présenté un projet à taille humaine et a travaillé à un équipement avec une forte dimension environnementale. Par ailleurs, il précise que les membres du jury de concours ont été unanimes sur le choix du lauréat, la position des membres élus rejoignant totalement celle des membres des architectes.

M. LACROIX apprécie de constater qu'il s'agit d'un projet sobre, sans signature architecturale surfaite qui engendre la plupart du temps des surcoûts. Il pose la question, si la découvrabilité est abandonnée, de la possibilité d'ouvrir sur l'extérieur plus largement pour les deux bassins (ludique et sportif également). La proposition serait dans ce cas effectivement de faire une ouverture très large des bassins vers l'extérieur.

Mme MONTANES s'étonne de la présence de plages enherbées par rapport au risque de souillage des bassins. Des pédiluves sont prévus entre la zone des plages enherbées et l'accès aux bassins.

M. BUTAUD demande s'il est prévu des panneaux photovoltaïques en toiture – ce pourrait être une option supplémentaire si la découvrabilité est abandonnée. Cette possibilité sera creusée notamment avec le SIEL qui sera associé le plus tôt possible au projet afin de voir quel pourrait être leur concours (ingénierie voire financement). M. LACROIX explique que le SIEL a répondu favorablement au projet de l'espace congrès de Charlieu car l'équipement présenté était intéressant et suffisamment dimensionné, il pourrait donc en être de même pour la piscine.

M. VALENTIN demande s'il sera possible de savoir l'impact engendré, en termes de consommation d'énergie, du passage en double vitrage au lieu du triple prévu. Ce point devra être abordé avec l'équipe d'architectes si la communauté valide le contrat de maîtrise d'œuvre.

M. FAYOLLE rappelle que ce projet répond aux besoins de l'ensemble des communes concernant l'apprentissage de la natation pour les enfants, dans le cadre scolaire notamment. Il ne faut pas oublier non plus les attentes de nos habitants en termes de loisirs et de sport santé. C'est aussi cette cible de clientèle qui permettra à l'équipement de faire rentrer des recettes.

Un conseiller communautaire demande si le devenir de l'ancienne piscine, son coût de démolition plus précisément, est pris en compte dans le montant de ce projet. M. VALORGE répond par la négative, ce point sera à traiter en 2024 après l'ouverture de la piscine, il pourrait être envisagé effectivement sa destruction afin de redonner une zone d'expansion naturelle au Sornin.

Mme VAGINAY dit que ce projet reprend bien les différents points techniques qui avaient été pré-validés par le groupe de travail et vérifiés lors des visites des différentes piscines. Ce projet est pour elle une attente pour les familles du territoire qui n'auront plus besoin d'aller à Roanne pour nager.

M. CHENAUD dit qu'il est important de partager les éléments de présentation de ce projet avec l'ensemble des conseils municipaux mais il faut faire le parallèle avec la prospective financière présentée lors de la dernière conférence des maires où le projet piscine, plus l'ensemble des projets envisagés au cours de ce mandat, s'ils étaient tous réalisés, ne présenteraient au final qu'un impact de 40 €/an/foyer soumis à la

taxe foncière sur le bâti (en parallèle suppression de la taxe d'habitation) ce qui n'est pas si élevé par rapport aux services offerts.

M. VALORGE indique que la présentation vue ce soir sera transmise rapidement à chaque mairie. Un vote sur la poursuite du projet et notamment la validation du contrat de maîtrise d'œuvre sera organisé le 17 juin lors de la prochaine séance du conseil.

Il rappelle qu'il se rend disponible pour venir dans les conseils municipaux pour présenter la Communauté de communes, son fonctionnement, ses compétences et ses projets à la demande des maires.

ECONOMIE

- Soutiens aux divers organismes d'accompagnement économique

Réseau Entreprendre Loire

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie rappelle que par délibération en date du 18 avril 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide au fonctionnement à hauteur de 1 800 € au Réseau Entreprendre Loire et l'abondement au prêt d'honneur pour 1 800 €.

Le Réseau Entreprendre Loire est une association de chefs d'entreprise ligériens qui contribue à faire réussir les créateurs et repreneurs d'entreprise, créateurs d'emplois sur le territoire de la Loire grâce à un accompagnement gratuit et dans la durée par des chefs d'entreprise expérimentés.

L'association s'est développée dans les années 2000, en accueillant sa première promotion de lauréats composée de 10 créateurs et repreneurs d'entreprise. Entre 1999 et 2019, 294 lauréats ont été accompagnés, soit 2 337 emplois créés ou sauvés. En 2020 : 17 lauréats, soit 180 emplois sauvés ou créés.

Concrètement, 164 chefs d'entreprise bénévoles sont engagés au sein du Réseau pour la croissance économique de la Loire. L'accompagnement est différent en fonction du nombre d'emplois créés, de la phase du projet (création, développement...) et du montant de l'investissement. Des prêts d'honneur peuvent être versés.

En 2019-2020, sur Charlieu Belmont Communauté, le Réseau Entreprendre Loire a accompagné :

- Création Bignon (Belmont de la Loire)
- Chartier L'art du Paysage (Vougy)
- Mr et Mme D'ARGENLIEU - activité de peignage de laine (La Bénisson-Dieu)

Pour l'année 2021, afin de mieux faire connaître ce réseau, une action de sensibilisation va être faite auprès des comptables et experts-comptables du territoire.

Proposition : renouveler, pour l'année 2021, le versement de cette subvention à cette association, à hauteur de 1 800 € pour le fonctionnement et 1 800 € pour le prêt d'honneur et dire que la dépense est inscrite au budget principal.

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Initiative Loire

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, 5 800 € d'aide au fonctionnement de l'Association Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur. Des permanences sont organisées à la Communauté de Communes chaque dernier vendredi matin du mois. Une convention lie Initiative Loire et la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux. Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1^{er} développement avec pour pré requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire. A la différence de l'ADIE, les porteurs de projets doivent obligatoirement avoir un crédit

bancaire. Le prêt d'honneur vient en complément. Les porteurs de projets touchés sont donc différents, ils ont pour la plupart des investissements plus importants.

Chiffres clés année 2020 sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté :

- 11 entreprises financées
- 19 emplois créés ou maintenus
- 108 000 € de prêts d'honneur engagés

Depuis 2015, ce sont 59 entreprises financées sur le territoire par Initiative Loire. Le montant des prêts d'honneur s'élève à 440 000 €, ce qui a permis d'avoir un effet de levier de 6,8 points, en effet, 3 011 684 € de prêts bancaires ont été accordés.

Proposition : décider d'accorder pour l'année 2021, 6 000€ d'aide au fonctionnement d'Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 6 000 € au fond prêt d'honneur, dire que la dépense est inscrite au budget principal, maintenir des permanences une demi-journée par mois à la Communauté de Communes, autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Initiative Loire pour l'année 2021.

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

M. VALORGE informe le conseil que des bénévoles sont recherchés pour devenir parrain dans ce dispositif.

Ajout en complément du CR : l'état des entreprises aidées par Initiative en Loire en 2020 :

- L'atelier de Romane : coiffure à Charlieu
- La Halte des Cordeliers : Bar snack à Charlieu
- GAEC La Ferme des Herbes Folles à Nandax
- Vival : épicerie à Vougy
- Godel peinture : plâtrier peintre à Chandon
- MTP Thoral Philippe : TP à Mars
- Le Comptoir de Louise : épicerie à Belmont de la Loire
- Le panier Greslois : épicerie à la Gresle
- Mise au point EIRL : modéliste à Pouilly sous Charlieu

ADIE

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil Communautaire que l'ADIE, association de la loi 1901, accompagne les créateurs d'entreprises ou les chefs d'entreprises dans leur développement. L'association accorde des prêts jusqu'à 10 000 €, il n'est pas obligatoire d'avoir un emprunt bancaire. Le montant moyen accordé est de 4 000 € ; ce sont des petits projets accompagnés. Ils peuvent financer des investissements matériels, immatériels et financer la mobilité (permis de conduire – achat de véhicule). Le public le plus touché par ce dispositif est un public éloigné de l'emploi et qui ne peut pas bénéficier d'emprunt bancaire.

La mise en place de ce prêt est un véritable accompagnement. Des bénévoles sont là pour accompagner le porteur de projet en phase d'avant-projet et pour faire le suivi post création jusqu'à 3 ans.

Des permanences sont mises en place à Roanne - à la CCI et à Pôle Emploi ; et aujourd'hui, il leur semble indispensable de mettre en place une permanence sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté.

Julien CHABIN, conseiller ADIE, sur le territoire Roannais, souhaiterait mettre en place une permanence avec deux bénévoles 1 après-midi tous les 15 jours.

Proposition : accepter la mise à disposition d'un bureau à la maison des services de Charlieu pour l'association ADIE afin d'organiser deux permanences par mois et autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association ADIE pour l'année 2021 et 2022 à titre gracieux

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Dès que les contraintes sanitaires seront levées il pourra être envisagé de réunir les lauréats de l'année pour leur remise de prix afin qu'ils se rencontrent et qu'ils fassent également connaissance de la cellule économie.

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie présente le dispositif Envie d'R fédère un réseau de territoires ruraux et de partenaires, en région Auvergne-Rhône-Alpes et Massif Central. L'objectif est de faciliter les projets d'installations et les créations d'activités entre les villes et les campagnes afin d'attirer sur les territoires ruraux des porteurs de projets urbains, candidats à une installation à la campagne.

Le réseau donne accès à un certain nombre de moyens aux territoires membres :

- Une méthodologie pour construire des offres d'installation et de reprise d'activités
- Une mise en réseau avec les prescripteurs et acteurs urbains de l'accompagnement
- Une force de communication plus impactante à l'échelle régionale et au-delà :
 - o Communication
 - o Site internet mutualisé avec liste des offres de création / reprise d'activité : <https://enviedr.com/>
 - o Mise en contact avec des entrepreneurs

Pour Charlieu Belmont Communauté, les avantages à rejoindre la démarche sont les suivants :

- Permettre de valoriser le recensement des locaux vacants (diffusion sur le site internet, lors des évènements...) et de tenir à jour ce fichier
- Avoir une stratégie proactive : avec les locaux diffusés des personnes peuvent nous contacter sans connaître le territoire et il pourra être indiqué sur l'annonce le type d'activité que la commune / le propriétaire souhaite

L'engagement de la part de la collectivité est proposé en deux temps :

- 1^{er} temps : nous pouvons être considéré comme « visiteur » sur l'année 2021 (actions proposées : rencontres web thématiques, session « Réaliser en campagne », séminaire d'élus et de l'équipe projet) Une participation de 500€ nous serait demandé : adhésion à Cap Rural (dont dépend ce programme)
- 2^{ème} temps : si nous souhaitons poursuivre après 2021, il nous sera demandé annuellement de participer à hauteur de 2 500 € pour Envie d'R, de 500 € pour Cap Rural et de dédier du temps de travail car il y a 4 comités opérationnels par an, 1 à 2 journées thématiques par an, participer à au moins 1 salon, et coorganiser au moins 1 évènement en présentiel et 1 en virtuel

Proposition pour l'année 2021

Etant donné que le dispositif Envie d'R est porté par l'association Cap Rural, nous proposons de tester sur une année ce dispositif. Il est demandé une participation à hauteur de 500€ d'adhésion à l'association Cap Rural.

Proposition : accepter d'adhérer pour l'année 2021 à Cap Rural à hauteur de 500 €, dire que la dépense sera inscrite au budget principal

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

- Mise au point sur les coûts des travaux d'éclairage public des zones d'activité (SIEL)

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie informe le conseil que les travaux présentés et validés lors du conseil communautaire du mois de mars demeurent d'actualité mais le reste à charge global des travaux a été revu à la baisse, moins 8 324,05 €. En effet, le SIEL a répondu au plan de relance de l'Etat et les taux d'aide ont été revus. Nous passons donc de 52 619,42 à 44 295,37 € :

Zone de St Nizier sous Charlieu

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT %	-	PU
	Travaux		collectivité
remplacement des luminaires ZA Pansemolles	17 351 €	60.0 %	10 410 €
branchement ENEDIS	445 €	60.0 %	267 €
TOTAL	17 796.10 €		10 677.66 €

Zone de Briennon

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT %	-	PU
	Travaux		collectivité
Changement des luminaires Chemin des Frênes	15 050 €	60.0 %	9 030 €
TOTAL	15 050.56 €		9 030.33 €

Zone de Charlieu

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT %	-	PU
	Travaux		collectivité
changement des luminaires ZA rue du brionnais	5 703 €	88.0 %	5 019 €
TOTAL			

Zone de Cuinzier

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT %	-	PU
	Travaux		collectivité
changement des luminaires ZA rue de l'Industrie	2 936 €	45.0 %	1 321 €
TOTAL	2 936.88 €		1 321.59 €

Zone de Pouilly sous Charlieu

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT %	-	PU
	Travaux		collectivité
Changement des luminaires Zone des Beluzes	12 440 €	88.0 %	10 947 €
TOTAL	12 440.63 €		10 947.75 €

Zone de St Denis de Cabanne

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT %		- PU
	Travaux	collectivité	
changement des luminaires route de la Clayette	11 719 €	60.0 %	7 031 €
branchement ENEDIS	445 €	60.0 %	267 €
TOTAL	12 164.76 €		7 298.85 €

M. VALORGE indique que le programme de travaux pourra être mis en œuvre sur l'année 2021 (au lieu de courir sur 2 ans) ce qui permettra d'avoir des économies de fonctionnement plus rapidement.

Proposition : valider les travaux ci-dessus, approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois, décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années, autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et dire que la dépense est prévue en investissement au budget général (+ de 66 000 € HT)

Une délibération sera prise par zone

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

- Ouverture d'un contrat de projet pour le suivi du projet alimentaire territorial

M. DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines rappelle le principe du contrat de projet qui ouvre une possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement. Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Pour la conduite du projet alimentaire territorial :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	⇒ Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1er septembre 2021 au 31/08/2024	1	Chargé(e) de mission développement territorial Catégorie B - contrat	Animation et pilotage de la démarche PAT Roannais, coordination des acteurs	21h00

Descriptif de l'emploi :

Le Roannais a obtenu le label Projet Alimentaire Territorial. Cette candidature, déposée par Roannais Agglomération pour l'ensemble du territoire, concerne le territoire de 5 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (40 communes)
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (11 communes)
- la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté (25 communes)
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (16 communes)
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (12 communes)

Le Projet Alimentaire Territorial du Roannais s'organise autour de 6 enjeux : Produire mieux / Approvisionner localement / Consommer local / Consommer mieux / Réduire le gaspillage / Valoriser le patrimoine.

Les objectifs poursuivis sont de :

- Rapprocher des consommateurs et des producteurs en prenant également en compte les distributeurs
- Développer l'accroche « gastronomie » pour plus d'attractivité
- Favoriser le « manger meilleur » pour préserver la santé des citoyens
- Accompagner les publics face à l'insécurité alimentaire
- Prendre en compte l'impact du réchauffement climatique sur les ressources naturelles
- Continuer de limiter la consommation du foncier agricole et des espaces naturels
- Développer une culture anti-gaspi
- Soutenir la restauration collective dans sa volonté de cuisiner local et sain en lien avec la loi EGAlim

Dans le cadre de la gouvernance initiée pour ce projet, Charlieu Belmont Communauté assume pour le compte de tous, les missions d'animation de ce dispositif. A ce titre le poste de chargé de mission déjà en place doit être conforté.

Missions

Rattaché (e) au service Projets, vous travaillez en étroite collaboration avec la personne dont une partie de son temps de travail est dédié au PAT mais également avec les élus, les services et les partenaires associés au projet.

Vous serez chargé (e) d'animer et de piloter, pour partie, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Roannais.

Principales Missions :

- mobiliser les acteurs, suivre des groupes projets, accompagner les comités de pilotage et forum de l'alimentation en vue d'initier, accompagner la mise en place d'actions via une mise en réseau d'acteurs
- accompagnement individuel des porteurs de projet
- mettre en lien avec les territoires voisins, rechercher des financements pour faciliter la concrétisation d'actions en accompagnant les porteurs de projets.
- suivre l'évaluation en continu de la démarche.
- suivre et accompagner des actions à l'échelle du PAT du Roannais (sensibilisation, communication, formation par exemple)
- participer à la conception d'une stratégie de communication à travers des évènements permettant de porter à connaissance du grand public cette démarche territoriale, ses enjeux et ses objectifs, la mise à jour ou l'évolution du Drive, la conception et d'outils de communication ...

Profils recherchés :

Permis B requis

Savoir-faire :

- Niveau de diplôme requis : Bac +2 à bac +4 dans le domaine du développement territorial (aménagement du territoire, économie...) et/ou une expérience professionnelle
- Expérience professionnelle en aménagement du territoire ou développement économique local
- Connaissance des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement
- Maîtrise de l'animation et de la gestion de projets, de l'élaboration jusqu'à la réalisation du bilan

- Bonnes capacités rédactionnelles
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités relationnelles avérées
- Capacité d'écoute, de dialogue et de négociation
- Force d'initiative, disponibilité et engagement

Savoir-être :

- Avoir le sens de la méthodologie, de la rigueur, de l'organisation
- Qualités relationnelles (partenariat interne et externe) et rédactionnelles
- Autonomie, disponibilité et sens du travail en équipe
- Sens du service public (discrétion et devoir de réserve)
- Sens de l'écoute

Proposition : valider le principe du contrat de projet chargé(e) de mission PAT, autoriser M. le Président à réaliser les opérations de recrutement ;

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

- Convention de financement de ce poste par l'ensemble des EPCI du roannais

Parallèlement avec le recrutement évoqué plus-haut, M. DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines précise les modalités de co-financement du poste : une convention règle la question du cofinancement du poste comme suit entre les 5 EPCI Roannais :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention du poste de chargé de mission PAT du Roannais et d'arrêter les participations financières de chaque EPCI pour en assumer la charge.

ARTICLE 2 : MISSIONS

Le poste de chargé de mission est ouvert pour 0,6 ETP pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les missions remplies doivent à minima être supra-communautaires.

Les principales missions se décomposent comme suit :

- *mobiliser les acteurs, suivre des groupes projets, accompagner les comités de pilotage et forum de l'alimentation en vue d'initier, accompagner la mise en place d'actions via une mise en réseau d'acteurs*
- *accompagner les porteurs de projets dans la mise en réseau de leurs projets et initiatives, recherche de financements (plan de relance, LEADER ...), participation aux travaux de certains partenaires ...*
- *mettre en lien avec les territoires voisins, rechercher des financements pour faciliter la concrétisation d'actions en accompagnant les porteurs de projets.*
- *suivre l'évaluation en continu de la démarche.*
- *suivre et accompagner des actions à l'échelle du PAT du Roannais (sensibilisation, communication, formation par exemple)*
- *participer à la conception d'une stratégie de communication à travers des évènements permettant de porter à connaissance du grand public cette démarche territoriale, ses enjeux et ses objectifs, la mise à jour ou l'évolution du Drive, la conception et d'outils de communication ...*

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE LA MISSION

La gouvernance et le pilotage de cette mission sont organisés comme suit :

- *Instance politique :*

Elle se compose des 5 Présidents des EPCI.

Cette instance de gouvernance a pour objet de définir les thématiques et les priorités d'intervention des missions qui seront engagées. C'est ainsi qu'elle décide des budgets qui seront alloués aux actions PAT du Roannais pour le compte de tous.

Les présidents des 5 EPCI seront les garants de cette gouvernance et à ce titre se réuniront, à minima, une fois par semestre.

En fonction des thématiques de travail retenues, ils pourront décider de déléguer à leurs vice-présidents en charge de cette dernière le suivi de la mission.

- *Encadrement technique :*

L'encadrement technique est assuré par le chef de projet PAT. Ce dernier étant sous l'autorité directe du président de Charlieu Belmont Communauté.

ARTICLE 4 : COUT DE LA MISSION

Il se définit ainsi : Dépenses de personnel et frais assimilés (salaires et charges, taxes, cotisations, frais médicaux, formation ...), dépenses indirectes (fluide, maintenance, photocopieurs, téléphonie, formation, ...) estimées à 8% des charges de personnels, ainsi que les indemnités de stagiaires, les dépenses de déplacement, de cotisation à des réseaux, dépenses de conseils, d'expertise (ex : études complémentaires), d'investissement immatériels, d'organisation d'événements validées par l'instance politique.

Une demande de financement sollicitant 70% d'aide est déposée auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance (volet B de la mesure 13). Un financement complémentaire sera proposé dans le cadre du programme LEADER Roannais.

La totalité de la dépense prévisionnelle présentée aux financeurs s'élève à 127 000 € pour 3 ans :

- 69 000 € de salaires chargés et de frais indirects
- 58 000 € de dépenses de prestations extérieures pour des actions de formations, expertises, sensibilisation, communication etc. ...

ARTICLE 5 : REPARTITION DES COÛTS

Il est convenu, entre les EPCI, une répartition des dépenses de l'année N selon la population des communes concernées établie au 1^{er} janvier de l'année (populations municipales des communes en vigueur au 1^{er} janvier N), déduction faite des subventions qui pourraient intervenir sur ces dépenses.

Ainsi, à titre d'exemple, sur 1 année civile la dépense globale pourrait être de 42 000 € (127 000 € / 3 ans)

Hors subvention, la répartition des coûts s'établirait comme suit :

	Exemple si nombre d'habitants 2020	Coût prévisionnel 2020 (hors subventions)
Roannais Agglomération	100 486	28 341,65 €
Charlieu Belmont Communauté	23 357	6 587,74 €
CoPLER	13 867	3 911,13 €
CC Vals d'Aix et Isable	5 990	1 689,45 €
CC Pays d'Urfé	5 212	1 470,02 €
TOTAL	148 912	42 000 €

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

Règlement :

Les contributions financières des communautés de communes et de la communauté d'agglomération signataires seront versées chaque année sur la base d'un bilan annuel présenté aux EPCI. Les versements devront intervenir dans le courant du 1^{er} semestre de l'année N+1. Si toutefois des financements extérieurs intervenaient sur les dépenses liées à ce poste, seul le reste à charge serait facturé aux communautés de communes et communauté d'agglomération signataires.

Les communautés de communes et la communauté d'agglomération signataires s'engagent à régler par mandat administratif dans les délais de la comptabilité publique en vigueur à compter de la réception de la facture (pour mémoire, 30 jours lors de la signature de la présente convention).

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021.

Elle est établie pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse selon les modalités suivantes :

- Avant le 15 mai 2024, envoi d'un courrier en Recommandé avec Accusé de Réception du Président de Charlieu Belmont Communauté à chacun des Présidents des EPCI, signataires de la présente convention, indiquant, le cas échéant, sa volonté de reconduire la convention pour une nouvelle durée de 3 ans ;
- Avant le 15 juin 2024, réception par le Président de Charlieu Belmont Communauté des réponses favorables des Présidents des EPCI, signataires de la présente convention, sous la forme de courriers Recommandés avec Accusé de Réception.

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention ci-dessus avec les Présidents de Roannais Agglomération, Copley, Communauté d'Urfé et Val d'Aix et Isable.

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

URBANISME RESSOURCES HUMAINES

M. DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines aborde la question de la situation du service ADS du fait de l'augmentation du nombre de dossiers à traiter qui se confirme au fil des mois :

- Avenant convention de service commun ADS : adaptation à la charge de travail

les moyens humains affectés

Temps agent affecté au service commun ADS en 2015
> missions instruction uniquement
> 0,9 ETP (60% rédacteur 8ème échelon + 30% technicien territorial) à 17 communes

Evolution du service commun ADS en 2016
> missions instruction uniquement
➤ 1,1 ETP (60% rédacteur 8ème échelon + 50% technicien territorial) pour assurer le service et intégrer le nouveaux adhérents (18 fin 2016) (20 fin 2017)

21 communes fin 2018 et désormais 23

FEV 2021 Avis favorable de la Conférence des Maires pour une reprise de l'ensemble des instructions d'AT (accessibilité) par le service instructeur (évolution des moyens du service commun vers 1,25 ETP Vu au 1^{er} avril 2021

→ Révision de la convention de service commun en mars pour effet 1^{er} avril



En 2019 : 207 dossiers entre 1er janvier et 23 avril

En 2020 : 147 dossiers aux mêmes dates (sans doute effet confinement 1 en mars avril 2020 ralentissement mais large rattrapage sur le reste de l'année)

En 2021 : 303 dossiers aux mêmes dates

La montée en charge du service se confirme et les moyens dédiés sont désormais insuffisants. Il est désormais nécessaire de revoir la structuration du service pour apporter la souplesse suffisante pour absorber les pics d'activité et les ralentissements.

Pour faire face à cette charge de travail il est proposé de faire un avenant à la convention ADS comme suit :

MODIFICATION PROPOSEE (avenant modification article 4)

Article 4 – Structure du service

Au regard des premières années de fonctionnement et du nombre de communes dotées à ce jour d'un document d'urbanisme, de la prise en charge de l'instruction des autorisations de travaux en matière d'accessibilité il a été décidé que le service ADS serait constitué de 1,25 équivalent temps plein (ETP) à compter du 1^{er} avril 2021 répartis sur 2 postes d'instructeurs.

Le bureau de ce service sera installé au siège de la Communauté – 9 place de la Bouverie à Charlieu. Ce service sera équipé d'un logiciel spécifique urbanisme. Les données de la commune seront intégrées dans le SIG de la Communauté.

Afin de faire face aux besoins notamment lors des périodes de fortes demandes d'autorisation d'urbanisme il y a lieu de définir des moyens humains variables entre 1.25 ETP et 1.80 ETP à compter du 1^{er} juin 2021; Les communes adhérentes laissent le soin à Charlieu Belmont Communauté d'adapter les moyens au fil des besoins.

INCHANGE Article 9 - Dispositions financières

La Communauté prendra en charge les dépenses d'investissements la 1^{ère} année et le coût du service pendant sa phase préparatoire. Le service commun ADS sera alors financé à hauteur de 85% par les communes adhérentes et à hauteur de 15% par la Communauté.

Modalité de calcul : la Commune paiera à terme échu (année N+1) en fonction du nombre d'actes réalisés sur l'année N et sur la base du budget annexe réellement exécuté. Un coefficient temps/difficulté par types d'actes a été fixé comme suit :

Types d'actes	Pondération
Permis de Construire	1
Permis d'Aménager	1,2
Déclaration Préalable ZPPAUP ou secteur MH	0,5
Déclaration Préalable hors ZPPAUP	0,7
Déclaration Préalable Division	0,8
Permis de Démolir	0,4
Certificat d'Urbanisme b	0,6

Modalité de règlement : en avril de l'année N (après le vote du budget), la Communauté demandera à la Commune un acompte égal à 30% de la participation de l'année N-1. Puis, le solde sera demandé en février de l'année N+1.

Proposition : autoriser M. le Président à signer l'avenant ci-dessus à la convention de service commun ADS avec chacune des communes membres

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

- Convention de mise à disposition avec la Mairie de Pouilly sous Charlieu – appui ADS

M. DUBUIS rappelle qu'une convention avec la ville de Pouilly sous Charlieu est déjà établie depuis le 1^{er} janvier avec un terme au 30/09/2021 pour la mise à disposition de Mme THOMAS pour un maximum de 0.60 ETP ; Compte tenu des besoins croissants il pourrait être prévu une nouvelle convention du 1^{er} juin au 31 décembre 2021 qui remplace à son démarrage celle en cours. Cette nouvelle convention permettrait la mise à disposition de Mme THOMAS sur un temps complet soit pour des missions ADS soit sur d'autres missions administratives.

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Pouilly sous Charlieu du 01/06/2021 au 31/12/2021 ;

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

M. VALORGE, tout en rappelant les difficultés actuelles du service liées à l'explosion du nombre de dossiers et à l'arrêt d'un agent, insiste sur la nécessaire implication des Maires pour une meilleure fluidité des dossiers déposés conformes aux PLU des communes. Il rappelle le souhait d'organiser une formation d'un ou deux élus par commune sur l'urbanisme afin que chacun puisse conseiller au mieux les pétitionnaires en amont.

TOURISME COMMUNICATION

- Convention de financement avec l'Etat du projet d'extension de la voie verte

M. BERTHELIER, Vice-président en charge du tourisme de la culture et de la communication informe le Conseil Communautaire que Charlieu-Belmont Communauté a été lauréate de l'appel à projet Mobilités Actives (financement Etat assuré par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France - AFITF) pour la réalisation de voies vertes complémentaires à celle réalisée en 2018. Les aménagements projetés permettront de réaliser la section Charlieu/Saint-Denis-de-Cabanne et Pouilly-sous-Charlieu/Vougy (jusqu'à l'aire des trois moineaux). La réalisation de la liaison permettant la desserte du lycée de Charlieu ainsi que l'engagement dans le savoir rouler à vélo (qui sera facilité avec l'obtention du label Territoire Vélo) ont permis de bénéficier du montant de subvention maximum à savoir 50 % d'une dépense prévisionnelle de 2 214 323 € soit 1 107 162 €. Il convient maintenant d'approuver la convention de financement qui détermine les modalités de versement. Celle-ci est jointe en annexe.

Cofinanceurs	Projet		Total
Charlieu-Belmont Communauté	442 865,00 €	20,00 %	442 864,00 €
AFITF - État	1 107 162,00 €	50,00 %	1 107 162,00 €
CPER (Etat/Région)	442 864,00 €	20,00 %	442 865,00 €
Département de la Loire	221 432,00 €	10,00 %	221 432,00 €
Total	2 214 323,00 €	100%	2 214 323,00 €

Rappel : avec ce projet ce sont près de 13 000 habitants qui auront un accès direct à la voie verte sur leur commune.

M. BERTHELIER revient sur certains points de la convention notamment l'obligation de mise en service de ce nouveau linéaire avant août 2024. Il informe le conseil qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine Réseau Ferré de France et que des contacts sont pris avec les secteurs limitrophes en Saône et Loire et sur Roannais Agglomération. Il y aura lieu aussi de se rapprocher d'un propriétaire privé sur le secteur de St Denis de Cabanne et des riverains.

M. BERTHELIER précise que l'audit territoire vélo aura lieu le 1^{er} juin. M. CROZET souligne que sur le secteur du haut la pratique du vélo se fait dans un cadre exceptionnel souvent sur un plan plus sportif que la voie verte. M. BERTHELIER indique que le label territoire vélo reconnaît toutes les pratiques, par conséquent avoir un relief adéquat à la pratique du VTT ou du vélo de course est un avantage certain. M. BERTHELIER rappelle qu'un travail sera prochainement amorcé sur les boucles VTT en lien avec les communes et les associations à l'instar du déroulement du projet de topoguide. D'ailleurs la parole est donnée à M. MATRAY, Maire de Belmont commune candidate au label sport nature : pour finaliser le dossier il faut créer 2 circuits VTT et pourquoi pas réfléchir à organiser au plan d'eau une base VTT ; M. MATRAY souligne qu'il est primordial de se rapprocher des pratiquants, pour exemple la commune travaille actuellement avec un spécialiste du VTT de descente. Enfin il précise que la commune participe au challenge départemental avec une étape libre VTT entre le 29 mai et le 20 juin. https://www.loire.fr/jcms/lw_1340600/1er-challenge-sport-nature-loire

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention de financement (ci annexée)

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

- Convention entretien voie verte avec le Département

M. BERTHELIER Vice-président en charge du tourisme de la culture et de la communication rappelle que si les équipes de la communauté de communes interviennent parfois sur la voie verte, c'est essentiellement le Département de la Loire qui assure son entretien : fauchage, balayage et taille de haies. Une première convention d'une durée de deux ans est arrivée cette année à échéance. Il convient alors de la renouveler notant que le bilan qui a été réalisé fait ressortir un temps de travail plus important pour les services départementaux que ce qui avait été prévu à l'origine. En conséquence la nouvelle convention a été réactualisée et le montant versé au Département passe désormais à 14 125 €/ an contre 7 656 € /an précédemment. Sa durée est illimitée toutefois un préavis de 3 mois est indiqué si l'une des parties souhaite la résilier. Il sera réfléchi à la possibilité de reprendre cet entretien en interne – tout ou partie – en intégrant également l'entretien des futurs tronçons qui seront réalisés et sur lesquels le Département ne se positionnera pas.

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention pour l'entretien de la voie verte avec le Département de la Loire à compter de la notification de la convention par M. le Président du Département

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

- Convention de financement de Brionnais TV

M. BERTHELIER Vice-président en charge du tourisme de la culture et de la communication présente la chaîne Brionnais TV est une chaîne de télévision locale pour l'instant uniquement visible sur internet. Créée en juin 2019, ce sont aujourd'hui plus de 10 000 spectateurs par jour qui se connectent pour suivre le live (temps moyen de 1h15), visionner des interviews ou visiter les diverses rubriques. Outre notre territoire, Brionnais TV couvre le Brionnais et le Haut-Beaujolais (Marcigny, Paray, Charolles, La Clayette). Son financement dépend essentiellement des messages publicitaires mais un partenariat officiel avec les collectivités lui permettrait une diffusion prochaine sur le câble car la chaîne serait identifiée comme service public d'initiative local.

Une convention avec Mandarine Média, d'une durée de 3 ans, est donc proposée avec Charlieu-Belmont Communauté qui apporterait une subvention annuelle de 5 000 €. En échange, pour l'année 2021, Brionnais TV s'engage à réaliser des vues aériennes de chacun des 25 villages de la communauté de communes avec diffusion dans la rubrique « Vue de chez nous » (+ mise à disposition du film aux différentes communes) ainsi que la réalisation et diffusion de 12 messages différents afin de promouvoir les actions de Charlieu-Belmont (à raison de 12 messages par jour de 40 s sur 10 jours chacun soit 1 440 messages au total). Pour les années suivantes les prestations assurées par Brionnais TV seront redéfinies.

En dehors de la convention, Brionnais TV continue de couvrir l'actualité de la communauté de communes et peut couvrir également la diffusion en direct des conseils communautaires. La chaîne dispose de nombreux moyens techniques ce qui permet la mise en ligne de vidéos de qualité. Mme LEBEAU a déjà vu une réalisation sur sa commune de Maizilly et souligne le bel effet que donne le produit fini, le village est très bien mis en valeur. M. BERTHELIER précise que la diffusion des conseils en direct permettrait d'élargir considérablement le public donc ainsi de toucher plus de monde. Par ailleurs il conviendra de revoir les autres outils de communication et ne publier qu'un MAG par an par exemple.

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec Mandarine Média et dire que la subvention annuelle de 5 000 € sera portée au budget principal.

1 élu ne participe pas au vote

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

DECHETS MENAGERS

- Admissions en non-valeurs et créances éteintes

M. VALORGE présente au Conseil les listes de passage en non valeurs et en créances éteintes (suite à une liquidation judiciaire ou à une procédure en surendettement) transmises par Mme la comptable publique ont été adressées aux conseillers communautaires en annexe de la note.

Proposition : valider les non-valeurs pour un montant de 2 488.27 (20 000 € prévus au budget) et les créances éteintes pour 4 474.47 € (7 000 € prévus au budget).

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

DIVERS

- centre de vaccination de Charlieu : recherche de bénévoles pour tenir l'intendance – se signaler auprès de M. BERTHELIER ou M. CAVELIER
- M. BERTHELIER remercie l'ensemble des villages du territoire pour leur soutien dans l'élection du plus village de la Loire – attente des résultats sous peu
- M. VALORGE informe le Conseil que la prochaine séance se déroulera au théâtre St Philibert à Charlieu (salle des fêtes de Pouilly prise pour les élections) le 17 juin – fixation de la date du conseil de juillet exceptionnellement le **22 juillet** à Pouilly sous Charlieu.
- Rappel de M. DESCAYE le 2 juin opération villages propres organisée par le comité intercommunal des jeunes : gants et sacs poubelle sont à récupérer à la sortie du conseil
- DETR : M. VALORGE a pu ce jour informer les maires des communes dont il avait l'assurance qu'il obtiendrait une DETR 2021 suite à la commission.
- rappel distribution du Mag à organiser d'ici le 20 juin – les éditions devraient arriver prochainement au siège de la communauté de communes – les communes pourront venir récupérer leur dotation (Mag programmation culturelle et guide du tri).